

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 599

21 juin 2005

SOMMAIRE

A H Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	28714	Prime Land Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	28705
Academy Clinic Holding S.A., Luxembourg	28749	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28750
Academy Clinic Holding S.A., Luxembourg	28749	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28750
Alliance Industries S.A., Luxembourg	28752	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28751
AMB Gebäude 556, S.à r.l., Luxembourg	28748	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28751
Aristidina S.A., Luxembourg	28748	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28751
Aristidina S.A., Luxembourg	28748	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28751
Aristidina S.A., Luxembourg	28749	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28751
Aristidina S.A., Luxembourg	28749	Satec S.A. Holding, Luxembourg	28751
Bergerat-Dutry S.A., Ehlange	28747	Sitatunga Holding S.A., Luxembourg	28751
Carbone, S.à r.l., Luxembourg	28706	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A., Syren	28750
Cesare Fiorucci S.A., Luxembourg	28740	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A., Syren	28750
Couello Investments S.A., Luxembourg	28734	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A., Syren	28750
ESRA, Eurostate Securitized Rated Assets S.A., Luxembourg	28706	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A., Syren	28750
Net Venture Holding S.A., Luxembourg	28752	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.A., Syren	28750
Net Venture Holding S.A., Luxembourg	28752	South Pole Holding S.A., Luxembourg	28749
Net Venture Holding S.A., Luxembourg	28752		
PCM Holding, S.à r.l., Luxembourg	28710		

PRIME LAND INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 90.370.

Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 30 juillet 2003, que le seul actionnaire de la société est PanEuropean INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.884, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour avis conforme
X. Kotoula
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018204.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

ESRA, EUROSTATE SECURITIZED RATED ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 50.565.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 30 décembre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2005, volume 891, folio 17, case 10, que la société anonyme EUROSTATE SECURITIZED RATED ASSETS S.A. en abrégé ESRA S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.565, constituée suivant acte notarié, en date du 4 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 301 du 30 juin 1995, au capital social de cent soixante-douze mille dollars US (1.720.000,- USD) représenté par dix-sept mille deux cents (17.200) actions ordinaire sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme EUROSTATE SECURITIZED RATED ASSETS S.A. en abrégé ESRA S.A., prédésignée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2005.

Pour extrait conforme

J.-J. Wagner

Notaire

(015367.3/239/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

CARBONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 106.211.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C. Luxembourg B 5.524),

here represented by Mr. Raphaël Rozanski, employee, residing professionally at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 15th, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CARBONE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, all fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as mentioned hereabove, the appearing party declares to subscribe the one hundred and twenty-five (125) shares.

All the shares have been fully paid-up in cash, so the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2005.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C. Luxembourg B 64.474).

2) The address of the corporation is fixed at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C. Luxembourg numéro B 5.524),

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 février 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: CARBONE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, celle-ci déclare souscrire les cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C. Luxembourg numéro B 64.474).
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 82, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

G. Lecuit.

(018229.3/220/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

PCM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.212.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1) Mrs. Eva Gunilla Hanvik, Communication Manager, born at Örgryte, Sweden, on December 23rd, 1950, residing in 15B, Karlavägen, 11431 Stockholm, Sweden,
here represented by Raphaël Rozanski, employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 11, 2005.

2) Mr. Leif Örjan Hanvik, Managing Director, born at Ystad, Sweden, on February 16th, 1944, residing in 15B, Karlavägen, 11431 Stockholm, Sweden,

here represented by Raphaël Rozanski, prenamed,
by virtue of a proxy given on February 11, 2005.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed.

Those appearing, voting under their given authority, announced the formation by them of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name PCM HOLDING, S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The managers may establish branches and subsidiaries both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, represented as mentioned hereabove, the appearing parties declare to subscribe the shares as follows:

1) Mrs. Eva Gunilla Hanvik, prenamed: twenty-five shares	25
2) Mr. Leif Örjan Hanvik, prenamed: four hundred and seventy-five shares	475
Total: five hundred shares	500

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory disposition

The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2005.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

1) The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

2) The number of managers is fixed at one.

3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., manager, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

The manager has the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by its single signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version francaise du texte qui precede:

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Eva Gunilla Hanvik, Communication Manager, née à Örgryte, Suède, le 23 décembre 1950, demeurant à 15B, Karlavägen, 114 31 Stockholm, Sweden, ici représentée par Raphaël Rozanski, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 février 2005.

2) Monsieur Leif Orjan Hanvik, Managing Director, né à Ystad, Suède, le 16 février 1944, demeurant à 15B, Karlavägen, 114 31 Stockholm, Sweden,

ici représenté par Raphaël Rozanski, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 février 2005.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lequels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de PCM HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés par les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, celles-ci déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Madame Eva Gunilla Hanvik, prénommée: vingt-cinq parts sociales.	25
2) Monsieur Leif Örjan Hanvik, prénommé: quatre cent soixante-quinze parts sociales.	475
Total: cinq cents parts sociales.	500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

2. Le nombre des gérants est fixé à un.

3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., gérant, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 82, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

G. Lecuit.

(018230.3/220/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

A H LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 106.230.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. AMATEK HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered in Jersey under registration number 88844, here represented by Mr. Jeremy Conway by virtue of a proxy given under private seal.

2. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II CV, having its registered office at Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Dutch West Indies, registered in Curaçao under registration number 74709.

3. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A CV, having its registered office at Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Dutch West Indies, registered in Curaçao under registration number 76177.

4. DLJ OFFSHORE PARTNERS II CV, having its registered office at Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Dutch West Indies, registered in Curaçao under registration number 74981.

5. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

6. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS A LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

7. DLJMB FUNDING II INC, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

8. DLJ MILLENIUM PARTNERS LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

9. DLJ MILLENIUM PARTNERS A LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

10. DLJ EAB PARTNERS LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

11. UK INVESTMENT PLAN 1997 PARTNERS, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

12. DLJ FIRST ESC LP, having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

13. DLJ OVERSEAS ESC II CV, having its registered office at Berge Arrat, Curaçao, Dutch West Indies, registered in Curaçao under registration number 80221.

14. METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY, having its registered office at 200 Park Avenue, New York, NY 10166 USA.

15. GLADSTONE INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Craigmuir Chamber PO Box 71 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in British Virgin Islands Companies Registry under registration number 4468.

16. John David Nolan, residing at 90 Suffolk Avenue, Collaroy NSW 2097, Australia.

17. Ross Edwin Luke, residing at 99 Northwood Road, Northwood NSW 2066, Australia.

18. Vincent Gulia, residing at 8 Minnamurra Avenue, Pymble NSW 2073, Australia.

19. Kieren Gaul, residing at P.O. Box 802, Rossland VOG1Y0, British Columbia, Canada.

20. Neil Thompson, residing at 770 New South Head Road, Rose Bay, NSW 2029, Australia.

21. Ron Gillard, residing at 215 Cooriengah Heights Road, Engadine, NSW 2233, Australia.

22. Bruce McCracken, residing at 23 Peel Street, Kirribilli, NSW 2061, Australia.

23. Greg Hook, residing at 18 Warrowa Avenue, Pymble, NSW 2073, Australia.

All of them excepted the first one here represented by Me Sophie Bronkart, lawyer in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

1. Art. 1. Form, Corporate name

1.1. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of A H LUXCO 1, S.à r.l.

2. Art. 2. Corporate objectives

2.1. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to issue convertible securities on a private basis; finally, to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

2.2. The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above.

2.3. The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives.

3. Art. 3. Registered office

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by Article 19 regarding the amendments to the Articles of Association.

3.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of Board.

3.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board.

3.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

4. Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by the fact that all the Ordinary Shares are held by a single Shareholder or by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder.

Capital - Ordinary Shares

5. Art. 5. Corporate capital

5.1. The share capital is fixed at thirty-two million three hundred forty-four thousand three hundred twelve Euro (EUR 32,344,312.-) represented by twenty-eight thousand two hundred seventy-three (28,273) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand one hundred forty-four Euro (EUR 1,144.-) each.

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders in accordance with article 19 of the Articles of Association.

5.3. In the books of the Company one or more separate premium reserves may be maintained for the Ordinary Shares, stating the premium paid on the Ordinary Shares. Payments from this reserve may be made only on a resolution of the general meeting of Shareholders.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own Ordinary Shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Ordinary Shares

6.1. Each Ordinary Share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Ordinary Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer restrictions for executives, GLADSTONE

7.1. Without prejudice to the provisions of the Law, no Executive or GLADSTONE may transfer an Ordinary Share other than:

7.1.1. with the written consent of a CVC Manager; or

7.1.2. when required by Article 13; or

7.1.3. to the spouse of an Executive and/or his lineal descendants by blood or adoption; or

7.1.4. to the personal representatives or beneficiaries of an Executive who has died and was an employee of the Company or any subsidiary undertaking provided that the Executive's personal representatives are not then bound to sell shares pursuant to Article 13; or

7.1.5. in acceptance of an offer made under Article 11 or when required by Article 12.

8. Art. 8. Provisions applying on every transfer of Ordinary Shares

8.1. The Managers may not register a transfer of Ordinary Shares unless it is permitted by Article 9 or has been made in accordance with Article 7 or 10 and, if appropriate, Articles 11, 12, 13 or 14.

8.2. Ordinary Shareholders are not entitled to transfer Ordinary Shares unless the transfer is permitted by Article 9 or has been made in accordance with Article 7 or 10 and, if appropriate, Articles 11, 12, 13 or 14.

9. Art. 9. Permitted transfers of Ordinary Shares

9.1. Ordinary Shares held by Ordinary Shareholders may be transferred to any person with the written consent of the holders of 90% or more of the Ordinary Shares in issue.

9.2. An Ordinary Shareholder which is a body corporate may transfer Ordinary Shares to an Affiliate if the transferee gives an undertaking to the Company that if the transferee ceases to be an Affiliate, all its Ordinary Shares will, before the cessation, be transferred to another Affiliate of the transferor.

9.3. An Ordinary Shareholder who holds Ordinary Shares as nominee or trustee for a limited partnership or unit trust which is primarily a vehicle for institutional investors may transfer those Ordinary Shares:

9.3.1. to another nominee or trustee for the limited partnership or unit trust;

9.3.2. on a distribution in kind under the relevant partnership agreement or trust deed, to the partners of the limited partnership or their nominees or the holders of units in the unit trust or their nominees;

9.3.3. to a nominee or trustee for a limited partnership, unit trust or investment trust which is primarily a vehicle for institutional investors and which is advised or managed by the adviser or manager of the former limited partnership or unit trust;

9.3.4. in the case of any of the DLJMB Funds, to (a) any other DLJMB Fund, (b) any general or limited partner of any such entity (a «DLJ Partner»), and any corporation, partnership, Affiliated Employee Benefit Trust or other entity which is an Affiliate of any DLJ Partner (collectively, the «DLJ Affiliates»), (c) any managing director, general partner, director, limited partner, officer or employee of such DLJMB Fund or a DLJ Affiliate, or the heirs, executors, administrators, testamentary trustees, legatees or beneficiaries of any of the foregoing persons referred to in this Article (c) (collectively, «DLJ Associates»), and (d) any trust, the beneficiaries of which, or any corporation, limited liability company or partnership, the stockholders, members or general or limited partners of which, include only such DLJMB Fund, DLJ Affiliates, DLJ Associates, their spouses or their lineal descendants; or

9.4. In the case of JerseyCo, to (a) any CVC Fund, (b) any general or limited partner of any such entity (a «CVC Partner») and any corporation, partnership, or other entity which is an Affiliate of any CVC Partner.

9.5. An Ordinary Shareholder which is an investment trust (as defined in The Listing Rules of the London Stock Exchange) whose shares are listed on the London Stock Exchange may transfer Ordinary Shares held by it to another such investment trust which is also managed by the manager of the Ordinary Shareholder.

9.6. An Ordinary Shareholder may transfer Ordinary Shares held by it to a «Co-Investment Scheme», being a scheme under which certain officers, employees or partners of an Ordinary Shareholder or of its adviser or manager are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire shares which the Ordinary Shareholder would otherwise acquire.

9.7. A Co-Investment Scheme which holds Ordinary Shares through a body corporate or another vehicle may transfer Ordinary Shares to:

9.7.1. another body corporate or another vehicle which holds or is to hold Ordinary Shares for the Co-Investment Scheme; or

9.7.2. the officers, employees or partners entitled to the Ordinary Shares under the Co-Investment Scheme.

10. Art. 10. Pre-emption rights

10.1. An Ordinary Shareholder («Selling Shareholder») who wishes to transfer Ordinary Shares to a person to whom Article 9 does not apply shall serve notice on the Company («Sale Notice») stating the number of Ordinary Shares he wishes to transfer («Sale Shares») and his asking price for each Ordinary Share («Asking Price»).

10.2. The Selling Shareholder may state in the Sale Notice that he is only willing to transfer all the Sale Shares, in which case no Sale Shares can be sold unless offers are received for all of the Sale Shares.

10.3. The Sale Notice shall make the Company the agent of the Selling Shareholder for the sale of the Sale Shares on the following terms, which the Company shall notify to the other Ordinary Shareholders within seven days of receiving the Sale Notice:

10.3.1. the price for each Sale Share is the Asking Price;

10.3.2. the Sale Shares are to be sold free from all liens, charges and encumbrances together with all rights attaching to them;

10.3.3. each of the other Ordinary Shareholders is entitled to buy the Sale Shares in proportions reflecting, as nearly as possible, Ordinary Shareholders' existing holding of Ordinary Shares; an Ordinary Shareholder may, at its option, elect to buy fewer Sale Shares than his proportional entitlement;

10.3.4. an Ordinary Shareholder may offer to buy any number of Ordinary Shares that are not accepted by the other Ordinary Shareholders («Excess Shares»);

10.3.5. any additional terms pursuant to Article 10.3 as specified by the Selling Shareholder; and

10.3.6. 21 days after the Company's despatch of the terms for the sale of the Sale Shares (the «Closing Date»):

(i) the Sale Notice shall become irrevocable;

(ii) an Ordinary Shareholder who has not responded to the offer in writing shall be deemed to have declined it; and

(iii) each offer made by an Ordinary Shareholder to acquire Sale Shares shall become irrevocable.

10.4. If the Company receives offers for more Ordinary Shares than the number of Sale Shares, each Ordinary Shareholder who offered to buy Excess Shares shall be entitled to buy a number of Excess Shares reflecting, as nearly as pos-

sible, the number of Excess Shares he offered to buy as a proportion of the total number of Excess Shares for which offers were received.

10.5. Within seven days after the Closing Date, the Company shall notify the Selling Shareholder and the Ordinary Shareholders who offered to buy Sale Shares of the result of the offer and, if any Sale Shares are to be sold pursuant to the offer:

10.5.1. the Company shall notify the Selling Shareholder of the names and addresses of the Ordinary Shareholders who are to buy Sale Shares and the number to be bought by each;

10.5.2. the Company shall notify each Ordinary Shareholder of the number of Sale Shares it is to buy; and

10.5.3. the Company's notices shall state a place and time, between 7 and 14 days later, on which the sale and purchase of the Sale Shares is to be completed.

10.6. If the Selling Shareholder does not transfer Sale Shares in accordance with Article 10.4, the Managers may authorise any Manager to transfer the Sale Shares on the Selling Shareholder's behalf to the buying Ordinary Shareholders concerned against receipt by the Company of the Asking Price per Ordinary Share. The Company shall hold the Asking Price on behalf of the Selling Shareholder without any obligation to pay interest. The Company's receipt of the Asking Price shall be a good discharge to the buying Ordinary Shareholder. The Managers shall then authorise registration of the transfer. The defaulting Selling Shareholder shall surrender his share certificates (if any) for the Sale Shares to the Company. On surrender, he shall be entitled to the Asking Price for the Sale Shares.

10.7. If, by the Closing Date, the Company has not received offers for all the Sale Shares, the Selling Shareholder may within the next two months transfer the Sale Shares for which offers were not received (or, if the Sale Notice stated that he was only willing to transfer all the Sale Shares) (the «Tag Shares») to any person at no less than the Asking Price per Ordinary Share, with any other terms being no more favourable than those in the Sale Notice provided that the Selling Shareholder must procure that the person to whom it proposes to transfer the Tag Shares has agreed to buy on the same terms as those specified in the Sale Notice a proportion of each other Ordinary Shareholders' Ordinary Shares, as the case may be, equal to the proportion that the Tag Shares bears to the Selling Shareholder's total holding of Ordinary Shares.

For the avoidance of doubt, this Article 10 does not apply to a transfer pursuant to Article 7.

11. Art. 11. Transfers which change control

11.1. Article 11 applies when a transfer of Ordinary Shares made under Articles 7, 9.1 or 10 would, if registered, result in a person and any other person:

(i) who in relation to him is a connected person, as defined in section 839 of the Income and Corporation Taxes Act 1988 of England and Wales; or

(ii) with whom he is acting in concert, as defined in The City Code on Takeovers and Mergers,

(each a «member of the purchasing group») holding or increasing a holding of 30% or more of the Ordinary Shares.

Article 11 does not apply on a transfer of shares to a person who is an original Shareholder.

11.2. No transfer which, if made, would result in a person holding or increasing a holding of 30% or more of the Ordinary Shares in accordance with Article 11.1 may be made or registered unless:

11.2.1. it is agreed to in writing by the holders of 90% or more of the Ordinary Shares, but excluding those Ordinary Shares held by members of the purchasing group; or

11.2.2. the proposed transferee has made an offer to buy all the other Ordinary Shares on the terms set out in Article 11.3 and 11.4 (if applicable) and the offer has closed and become unconditional and each accepted offer has (subject to Article 11.4) been completed, unless failure to complete is the fault of the offeree.

11.3. The terms of the proposed transferee's offer shall be as follows:

11.3.1. the offer shall be open for acceptance for 21 days;

11.3.2. the consideration for each Ordinary Share shall be the higher of:

(i) the highest consideration offered for each Ordinary Share whose proposed transfer has led to the offer; and

(ii) the highest consideration paid by any member of the purchasing group for each Ordinary Share in the twelve months prior to the offer.

11.4. The proposed transferee's offer may be conditional on the offer resulting in members of the purchasing group holding or increasing their shareholding to a specified proportion of the Ordinary Shares.

11.5. Any dispute relating to the appropriate consideration for the Ordinary Shares shall be referred to an expert chosen by the parties concerned or, if they cannot agree on an expert, nominated by the president of the Institut des Réviseurs d'Entreprises Luxembourgeois. The expert shall act as an expert and not as an arbitrator and his decision shall be final and binding. The Selling Shareholder wishing to sell Ordinary Shares to the proposed transferee shall pay half the expert's costs and Ordinary Shareholders in dispute with the proposed transferee shall pay the other half.

11.6. A transfer of Ordinary Shares to the proposed transferee shall to the extent not inconsistent with the provisions of this Article 11 be made in accordance with Article 10.

12. Art. 12. Bring-along rights

12.1. If transfers under Articles 7, 9.1, 10 and/or 11 result in members of the purchasing group holding or increasing their shareholding to 75% or more of the Ordinary Shares, the members of the purchasing group may, by serving a «Compulsory Purchase Notice» on each Ordinary Shareholder («Minority Shareholder»), require all the Minority Shareholders to sell all their Ordinary Shares to one or more persons identified by the members of the purchasing group for the consideration specified in Articles 11.3.2.

12.2. The Ordinary Shares subject to the Compulsory Purchase Notices shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Articles 13.6 to 13.8 mutatis mutandis:

12.2.1. the «completion date» being the date which is 14 days after the service of the Compulsory Purchase Notices;

12.2.2. «Sale Shares» being the Minority Shareholder's Ordinary Shares;

12.2.3. «Compulsory Sellers» being the Minority Shareholders; and

12.2.4. «Offerees» being the persons identified as purchasers in the Compulsory Purchase Notice.

12.3. While this Article 12 applies to a Minority Shareholder's Ordinary Shares, those Ordinary Shares may not be transferred otherwise than under Article 12.

12.4. Article 10 does not apply to transfers of Ordinary Shares made under Article 12.

13. Art. 13. Compulsory transfer

13.1. Subject to Article 13.1.4, Articles 13.1 to 13.9 apply when an employee of the Company or any of its subsidiary undertakings ceases for any reason to be an employee of the Company or any of its subsidiary undertakings.

13.2. Within two months after the cessation of employment, a CVC Manager may serve notice requiring such person (or any person to whom he has transferred Ordinary Shares pursuant to Article 7.1.1, 7.1.3 or 7.1.4) («Compulsory Sellers») to offer some or all of their Ordinary Shares («Compulsory Sale Shares») to:

13.2.1. a person or persons intended to take the employee's place;

13.2.2. any of the existing employees of the Company or any of its subsidiary undertakings;

13.2.3. an employees' share scheme of the Company and its subsidiary undertakings; and/or

13.2.4. any other person or persons (who are or are to be employees of the Company or any of its subsidiary undertakings) or any person or persons holding Compulsory Sale Shares for the benefit of such persons and approved by resolution of the Managers,

(«Offerees»). The CVC Managers' notice may reserve the right of such CVC Manager to finalise the identity of the Offerees once the price for the Compulsory Sale Shares has been agreed or certified.

13.3. The Compulsory Sellers shall offer their Compulsory Sale Shares to the Offerees free from all liens, charges and encumbrances together with all rights attaching to them on the following terms.

13.4. The price for the Compulsory Sale Shares shall be the price agreed between the Compulsory Sellers and the CVC Manager who served the notice or, if they do not agree a price within 14 days of the CVC Managers' notice, the price certified by the Company's auditors, acting as experts and not as arbitrators, will be as follows:

13.4.1. if the employee is a Good Leaver, the greater of the market value of the Compulsory Sale Shares upon the cessation of employment and the issue price of the Compulsory Sale Shares; and

13.4.2. if the employee is a Manager and is also a Bad Leaver, the lower of the market value of the Compulsory Sale Shares upon the cessation of employment and the issue price of the Compulsory Sale Shares.

The costs of the Company's auditors shall be paid by the Company.

13.5. Within seven days after the price has been agreed or certified:

13.5.1. the Company shall notify the Compulsory Sellers of the names and addresses of the Offerees and the number of Compulsory Sale Shares to be offered to each;

13.5.2. the Company shall notify each Offeree of the number of Compulsory Sale Shares on offer to him; and

13.5.3. the Company's notices shall specify the price per share and state a date, between seven and 14 days later, on which the sale and purchase of the Compulsory Sale Shares is to be completed («Completion Date»).

13.6. By the Completion Date the Compulsory Sellers shall deliver stock transfer forms or executed sale and purchase agreements for the Compulsory Sale Shares, with the relevant share certificates to the Company. On the Completion Date the Company shall pay the Compulsory Sellers, on behalf of each of the Offerees, the agreed or certified price for the Compulsory Sale Shares to the extent the Offerees have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Offerees. The Company shall hold the price on behalf of the Compulsory Sellers without any obligation to pay interest.

13.7. To the extent that Offerees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the agreed or certified price, the Compulsory Sellers shall be entitled to the return of the stock transfer forms or executed sale and purchase agreements, share certificates (if any) for the relevant Compulsory Sale Shares and the Compulsory Sellers shall have no further rights or obligations under Article 13 in respect of those Compulsory Sale Shares.

13.8. If a Compulsory Seller fails to execute a declaration of transfer in the share register of the Company, and deliver stock transfer forms or executed sale and purchase agreements for Compulsory Sale Shares to the Company by the Completion Date, the Managers may (and shall, if requested by a CVC Manager) authorise any Manager to transfer the Compulsory Sale Shares on the Compulsory Seller's behalf to each Offeree to the extent the Offeree has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the agreed or certified price for the Compulsory Sale Shares offered to him. The Managers shall then authorise registration of the transfer.

13.9. Following a cessation of employment causing Article 13 to apply to particular Ordinary Shares those shares may not be transferred under Article 11 until the holder can no longer be bound to sell them under Article 13.

14. Art. 14. Put and call on executives' shares

14.1. In the event of the sale of the remaining Group operating business interests,

14.1.1. JerseyCo may, by serving a written notice on the Executives (a «JerseyCo Notice»), require each Executive to transfer all but not some only of his Ordinary Shares to JerseyCo (or such other person as JerseyCo may nominate and as is reasonably acceptable to the Executive, the Executive acting reasonably); and

14.1.2. an Executive may, by serving a written notice on JerseyCo (an «Executive's Notice»), require JerseyCo to acquire all but not some only of his Ordinary Shares,

in each case free from all encumbrances and claims and together with all rights then attaching thereto and on the terms and subject to the conditions set out in this Article 14.

14.2. The consideration for any transfer of Ordinary Shares pursuant to this Article 14 shall be stated in the JerseyCo Notice and/or the Executive's Notice (as appropriate) and shall be as follows:

14.2.1. such number of loan notes in JerseyCo as agreed not more than two weeks before the date of the JerseyCo Notice or the Executive's Notice (as appropriate) (the «Notice Date») between JerseyCo and each Executive; or

14.2.2. if no such agreement has been reached by the Notice Date, such number of loan notes in JerseyCo as determined and certified by the Company's auditors to represent the market value of the Ordinary Shares held by each Executive (taking into account the market value of proceeds which may reasonably be expected to be received on a liquidation of the subsidiaries of the Company and the Company itself) as at the Notice Date (without the application of any discount in the event that the Shares being transferred pursuant to Article 14 constitute a minority interest). The auditors of the Company shall act hereunder at the cost and expense of the Company as experts and not as arbitrators and their determination shall be final and binding on all persons concerned and, in the absence of fraud, they shall be under no liability to any such person by reason of their determination or certificate or by anything done or omitted to be done by them for the purpose thereof or in connection therewith,

provided that such loan notes shall, unless otherwise agreed between each Executive and JerseyCo, only be repayable from funds JerseyCo receives from its subsidiaries (whether by repayments of loans, dividends or return of capital) from time to time, net of all reasonable costs and expenses, directly related to the shares acquired pursuant to this Article 14.

14.3. A JerseyCo Notice and/or an Executive's Notice shall:

14.3.1. stipulate a date not less than 5 days after the Notice Date and not exceeding 30 days from the Notice Date on which the transfers contemplated in such notice shall take place;

14.3.2. stipulate the price at which the Ordinary Shares shall be sold, as agreed or determined in accordance with Article 14.2; and

14.3.3. be irrevocable except with the consent of JerseyCo (in respect of an Executive's Notice) or all the Executives (in respect of a JerseyCo Notice).

14.4. JerseyCo will purchase the Ordinary Shares specified in and pursuant to a JerseyCo Notice or an Executive's Notice as the case may be by issue of loan notes in itself, as agreed or determined in accordance with Article 14.2 on the date specified in Article 14.3.1.

Management and shareholders

15. Art. 15. Board of Managers

15.1. The Company is managed by at least three managers (each a «Manager»). The Managers will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

15.2. The Managers shall be appointed by the general meeting of the Shareholders.

15.3. The following shall apply to the appointment of the members of the Board:

15.3.1. CVC Funds are entitled from time to time to nominate for appointment at least five (5) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint three (3) Managers, being understood that one of whom shall represent CVCEEP, one of whom shall represent CVCEEPII and one other Manager shall represent the CVC Funds («CVC Managers»);

15.3.2. In the event that and for so long as the DLJMB Funds directly or indirectly holds not less than 10% of the Ordinary Shares, DLJMB are entitled from time to time to nominate for appointment two (2) candidates out of which the general meeting of Shareholders shall appoint one (1) Manager («DLJMB Manager»).

15.4. The right to nominate candidates as set forth above is personal to each Shareholder entitled to do so and may not be assigned by any such Shareholder as part of a transfer or otherwise without the consent of the general meeting of Shareholders provided that each Shareholder shall be permitted to assign such right to one or more of its VCOC Affiliates.

15.5. Each Shareholder entitled to nominate candidates for appointment as Managers shall also be entitled, by notice in writing to the Company and to the other Shareholders, at any time from time to time, to request the removal, with or without cause, by the general meeting of the Shareholders of any Manager appointed on its nomination and to nominate for appointment in place thereof another individual to serve as Manager of the Company, in accordance with paragraph 15.3.

15.6. The Managers need not to be Shareholders.

15.7. The members of the Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

16. Art. 16. Powers of the Board of Managers

16.1. In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 16 shall have been complied with.

16.2. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of Board.

16.3. The Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two Managers, including the signature of one CVC Manager.

16.4. The following decisions may only be adopted with the written consent of each of the CVC Funds and DLJMB (provided that the power granted to each of the CVC Funds and DLJMB Funds to veto any matter set forth below shall terminate as to the CVC Funds or the DLJMB Funds, as the case may be, if such entity shall directly or indirectly hold less than 10% of the Ordinary Shares):

16.4.1. The creation or the granting of any option or other right to subscribe for shares or convert into shares in the capital of the Company;

16.4.2. the unbudgeted disposal (including the lease to a third party) or unbudgeted acquisition by the Company in any financial year of net assets representing more than AUD 15 million of the consolidated net assets of the Group at

the time, as shown by the latest audited accounts, and for the purpose of each calculation all disposals or acquisition in any one financial year shall be aggregated;

16.4.3. any material change in the nature of the business of the Company; and

16.4.4. any capital expenditure of the Company which is greater than AUD 15 million other than purchases of products or supplies carried out in the ordinary course of business.

16.5. The following decisions may only be adopted with the written consent of the DLJMB Manager and of one of the CVC Managers:

16.5.1. any transaction between the Company, on the one hand, and any stockholder or Affiliate of the Company, on the other hand, other than transaction involving an amount less than AUD 25,000.-;

16.5.2. any material act or material transaction which requires the approval of the bank pursuant to the Banking Facilities;

16.5.3. the alteration of the accounting reference date of the Company;

16.5.4. the appointment or termination of employment of any employee of the Company whose total remuneration is to be or is in excess of AUD 200,000.- a year; the variation of the remuneration or other benefits of any such employee;

16.5.5. the entry into, termination or variation of any contract or arrangement between (1) the Company and (2) an Executive or a person who in relation to an Executive is a connected person, including the variation of the remuneration or other benefits under such a contract or arrangement, and the waiver of any breach of such a contract or arrangement;

16.5.6. the delegation by the Managers of any of their powers to a committee;

16.5.7. the material alteration of the Banking Facilities;

16.5.8. the incurring by the Company of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing, other than pursuant to the Banking Facilities or in the ordinary course of trading;

16.5.9. the creation of any mortgage, charge or other encumbrance over any asset of the Company and the giving of any guarantee by the Company, other than pursuant to the Banking Facilities or in the ordinary course of trading; and

16.5.10. the entering into by the Company of any contract or arrangement outside the ordinary course of trading or otherwise than at arm's length;

16.5.11. the incorporation of a new subsidiary undertaking of the Company or the acquisition by the Company of an interest in any shares in the capital of any body corporate or any joint venture or partnership;

16.5.12. the instigation or settlement of any litigation or arbitration proceedings by the Company when the amount claimed exceed AUD 15 million; and

16.5.13. the approval of the current business plan and budget for the Company and any of its subsidiaries.

16.6. The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

17. Art. 17. Meetings and decisions of the board of managers

17.1. Meetings of the Board shall be convened a minimum of four times per year and no more than three months apart unless a CVC Manager agrees in writing to a lesser frequency of meetings. Not less than seven days prior notice shall be given to all Managers (unless otherwise agreed by all the CVC Managers). Every such notice shall be accompanied by a written agenda specifying the business of the meeting, and all relevant papers. Except in the case of emergency, or as otherwise agreed by all the CVC Managers, no business shall be transacted at any meeting except for that specified in the agenda. The notice shall also be accompanied by the quarterly management accounts or, to the extent such accounts have not yet been produced, they shall be sent to the recipients of the notice as soon as possible thereafter.

17.2. The DLJMB Manager and the CVC Managers shall each be entitled on occasion to appoint observers to the Board. Each observer shall be entitled to receive notice of all meetings of the Board and to attend and speak but not vote there at. Each observer shall in addition be entitled to all papers and documents which he requests in writing and to which a Manager is entitled in respect of the meetings he is to attend.

17.3. The Managers appointed pursuant to Articles 15.3.1. or 15.3.2 shall be entitled to appoint, with the written consent of a majority of the Board, at least one such consenting Manager being a CVC Manager (unless the CVC Funds hold, directly or indirectly, less than 10% of the Ordinary Shares):

(i) a chairman to the Board; and

(ii) non-executive directors to the Board,

who shall be paid such fees as are determined by majority decision of the Board.

17.4. Where a decision is required to be made by a majority of Managers, in the event of a deadlock the chairman will have the casting vote.

17.5. The Board may elect a secretary from among its members.

17.6. The meetings of the Board are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers.

17.7. The Board may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the prior convening notice. The minutes of the meeting will be signed by all the Managers present at the meeting.

17.8. The Board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Without prejudice to Article 16.4, Article 16.5 and Article 17.3, decisions of the Board shall be adopted by a simple majority.

17.9. A Manager may be represented by another member of the Board at a meeting of the Board.

17.10. One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a deci-

sion can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

17.11. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.

18. Art. 18. Supervisory board - Statutory auditor(s)

18.1. If the number of Shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to a supervisory board comprising one or more statutory auditors, who need not to be shareholders.

18.2. The members of the supervisory board will be re-elected every three years at the annual shareholders meeting.

18.3. The members of the supervisory board shall have unlimited power of supervision and control over all of the operations of the Company. They may inspect (but not remove) the books, correspondence, minutes and, in general, all the records of the Company.

Shareholders decisions

19. Art. 19. Shareholders meetings and decisions

19.1. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

19.2. Each share entitles to one vote.

19.3. Without prejudice of Article 19.4, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles (without prejudice of Article 19.4), may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

19.4. Subject to Article 19.3, the following decisions may only be adopted with the written consent of each of the CVC Funds and DLJMB (provided that the power granted to each of the CVC Funds and DLJMB Funds to veto any matter set forth below shall terminate as to the CVC Funds or the DLJMB Funds, as the case may be, if such entity shall directly or indirectly hold less than 10% of the Ordinary Shares):

19.4.1. the alteration of the constitutive documents of the Company (including the Articles of Association of the Company);

19.4.2. the declaration or distribution of any dividend (other than a cash dividend) or other non-cash payment out of the distributable profits of the Company other than a wholly-owned subsidiary;

19.4.3. the reduction of the Company's share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve; the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company;

19.4.4. the taking of steps to wind up or dissolve the Company;

19.4.5. the appointment or removal of any director (or similar officer) of the Company other than the Managers appointed pursuant to Article 15;

19.4.6. the appointment of auditors of the Company, other than the reappointment of an existing auditor.

19.5. The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

19.6. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, one annual general meeting must be held each year on the third Tuesday of the month of November at 12.00 Noon. The first annual general meeting is to be held in November 2005.

19.7. Other general meetings of shareholders may be convened by the Board or if requested by Shareholders representing 10% or more of the Company's issued share capital.

19.8. Such convened general meetings of Shareholders may be held at such places in the Grand-Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

19.9. If all Shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

19.10. Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a Shareholder.

Financial year - Balance sheet

20. Art. 20. Financial year

20.1. The Company's financial year starts each year on 1st July and ends 30th June of each year.

21. Art. 21. Adoption of financial statements

21.1. At the end of each financial year, the Board draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

21.2. Each Shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office. If there are more than twenty-five Shareholders, such communication shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual shareholders meeting.

21.3. The annual accounts are submitted to the annual meeting of the Shareholders for approval who shall also vote specifically as to whether discharge is given to the members of the Board and the members of the supervisory board (if any).

22. Art. 22. Distribution rights

22.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

22.2. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

23. Art. 23. Winding-up, Liquidation

23.1. Subject to Article 19.4, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the Shareholders.

23.2. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

24. Art. 24. Applicable law

24.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

25. Art. 25. Definitions

«Affiliate» means, with respect to any person, any other person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such person, provided that no securityholder of the Company shall be deemed an Affiliate of any other securityholder solely by reason of any investment in the Company. For the purpose of this definition, the term «control» (including with correlative meanings, the terms «controlling», «controlled by» and «under common control with») as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or by contract or otherwise.

«Affiliated Employee Benefit Trust» means any trust that is a successor to the assets held by a trust established under an employee benefit plan subject to ERISA or any other trust established directly or indirectly under such plan or any other plan having the same sponsor.

«Articles of Association» means the articles of association of the Company as amended from time to time.

«Bad Leaver» means where the Executive's employment with any member of the Group has ceased in circumstances where the Executive is not a Good Leaver.

«Banking Facilities» means agreements between members of the Group and banks or financial institutions which provide that funds are made available by those banks or financial institutions to the Group other than agreements relating to overdrafts used in the day to day operations of the Group.

«Board» means the board of Managers of the Company from time to time.

«Connected person» has the meaning given to that expression in section 839 Income and Corporation Taxes Act 1988 of England and Wales.

«CVC Funds» means CVCEEP, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., CVCEEPII, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P. and CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED and shall be deemed to include any permitted transferee of such entities pursuant to Articles 9.2 to 9.6 from time to time.

«CVCEEP» means CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P.

«CVCEEPII» means CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.

«DLJMB» means DLJMB OVERSEAS PARTNERS II, C.V.

«DLJMB Funds» means DLJMB and affiliated funds and entities and shall be deemed to include any permitted transferee pursuant to Articles 9.2 to 9.6 from time to time.

«Executives» means John David Nolan, Ross Edwin Luke, Neil Thompson, Vincent Gulia, Ron Gillard, Bruce McCracken, Kieren Gaul and Greg Hook.

«GLADSTONE» means GLADSTONE INVESTMENTS LIMITED.

«Good Leaver» means where the Executive's employment with any member of the Group has ceased by reason of his or her, death; or permanent disability; or reaching the normal retirement age; or any member of the Group terminating his contract of employment (other than for cause); or wrongful dismissal; or any other reason as may be determined by the Board. For the purposes of this definition, an Executive will leave the employment of the Group as a Good Leaver if his employer (being a member of the Group) leaves the Group by reason of the sale or float of that employer;

«Group» means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and

«member of the Group» is to be construed accordingly including the companies who are the members of the Group.

«JerseyCo» means AMATEK HOLDINGS (JERSEY) LIMITED.

«Ordinary Shareholder» means any registered owner of an Ordinary Share.

«Ordinary Share» means an ordinary share in the Company issued from time to time.

«VCO» means an entity which seeks to qualify for the «venture capital company» for the purpose of ERISA.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 June 2005.

Subscription - Payment

All the 28,273 Ordinary Shares representing the capital have been subscribed as follows:

1. AMATEK HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, prenamed: 20,037 Ordinary Shares, by contribution of 17,091 shares and 2,946 founders shares (parts beneficiaries) of AMATEK HOLDINGS S.A.

2. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II CV, prenamed: 2,603 Ordinary Shares, by contribution of 2,603 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
3. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A CV, prenamed: 104 Ordinary Shares, by contribution of 104 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
4. DLJ OFFSHORE PARTNERS II CV, prenamed: 128 Ordinary Shares, by contribution of 128 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
5. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS LP, prenamed: 152 Ordinary Shares, by contribution of 152 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
6. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS A LP, prenamed: 57 Ordinary Shares, by contribution of 57 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
7. DLJMB FUNDING II INC, prenamed: 462 Ordinary Shares, by contribution of 462 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
8. DLJ MILLENIUM PARTNERS LP, prenamed: 42 Ordinary Shares, by contribution of 42 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
9. DLJ MILLENIUM PARTNERS A LP, prenamed: 8 Ordinary Shares, by contribution of 8 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
10. DLJ EAB PARTNERS LP, prenamed: 12 Ordinary Shares, by contribution of 12 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
11. UK INVESTMENT PLAN 1997 PARTNERS, prenamed: 69 Ordinary Shares, by contribution of 69 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
12. DLJ FIRST ESC LP, prenamed: 5 Ordinary Shares, by contribution of 5 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
13. DLJ OVERSEAS ESC II CV, prenamed: 491 Ordinary Shares, by contribution of 491 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
14. METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY, prenamed: 1,328 Ordinary Shares, by contribution of 1,328 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
15. GLADSTONE INVESTMENTS LIMITED, prenamed: 437 Ordinary Shares, by contribution of 437 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
16. John David Nolan, prenamed: 582 Ordinary Shares, by contribution of 582 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
17. Ross Edwin Luke, prenamed: 851 Ordinary Shares, by contribution of 851 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
18. Vincent Gulia, prenamed: 193 Ordinary Shares, by contribution of 193 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
19. Kieren Gaul, prenamed: 73 Ordinary Shares, by contribution of 73 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
20. Neil Thompson, prenamed: 291 Ordinary Shares, by contribution of 291 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
21. Ron Gillard, prenamed: 116 Ordinary Shares, by contribution of 116 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
22. Bruce McCracken, prenamed: 116 Ordinary Shares, by contribution of 116 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.
23. Greg Hook, prenamed: 116 Ordinary Shares, by contribution of 116 shares of AMATEK HOLDINGS S.A.

All the 28,273 Ordinary Shares have been fully paid up by contribution in kind consisting in 25,327 shares representing the capital amounting to EUR 647,969.88 divided into 26,139 shares, i.e. 96.89% of the capital and all the 2,946 founders shares (parts beneficiaries) issued by AMATEK HOLDINGS S.A. (formerly known as SMALL FIREBALL), a company incorporated under the laws of Belgium whose registered office is at 166, Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles, Belgium and registered with the central enterprise register under number 462.883.109, RPM/RPR Brussels. As evidenced by the valuation report which was provided to the notary, the thus contributed shares and founders shares (parts beneficiaries) are valued at one hundred sixty-one million seven hundred thirty-six thousand five hundred twenty-two Euro (EUR 161,736,522.-) whereof thirty-two million three hundred forty-four thousand three hundred and twelve Euro (EUR 32,344,312.-) have been paid for the Ordinary Shares; three million two hundred thirty-four thousand seven hundred and thirty Euro (EUR 3,234,730.-) as legal reserve and one hundred twenty-six million one hundred fifty-seven thousand four hundred eighty Euro (EUR 126,157,480.-) have been paid as share premium for the issue of the Ordinary Shares.

Capital duty exemption request

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than sixty-five per cent (in this case, 96.89%) of the shares issued by a capital company incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption. Therefore the Company expressly requests the capital duty exemption pursuant to the aforesaid Article 4.2.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about eight thousand Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholders meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Mr. Marc Boughton, fund manager, residing at The Greenings Nalder Wood, Dean Oak Lane, Liegh Surrey, RH 2, 8PZ, as CVC Manager,
 - Mr. OhSang Kwon, private equity, residing at 38 Warren Street, Apt. 5c, New York, NY 10007, USA, as DLJMB Manager,
 - Mr. Jeremy Conway, legal advisor, residing at 111 Strand, London, WC2R, OAG, England, as CVC Manager,
 - Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
 - Ms. Delphine Tempé, attorney at law, residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

In accordance with Article 16.3 of the Articles of Association, joint signature of two Managers, including the signature of one CVC Manager.

2. Are appointed as statutory auditor(s) at the supervisory board:

- ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Their mandate will expire at the annual general meeting to approve the financial statement as of 30 June 2006.

3. The Company shall have its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. AMATEK HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Îles anglo-normandes, enregistrée à Jersey sous le numéro 88844, ici représentée par Monsieur Jeremy Conway en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II CV, ayant son siège social Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 74709.

3. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A CV, ayant son siège social Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 76177.

4. DLJ OFFSHORE PARTNERS II CV, ayant son siège social Gorsiraweg, Willemstad, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 74981.

5. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS LP, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

6. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS A LP, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

7. DLJMB FUNDING II INC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

8. DLJ MILLENIUM PARTNERS LP, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

9. DLJ MILLENIUM PARTNERS A LP, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

10. DLJ EAB PARTNERS LP, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

11. UK INVESTMENT PLAN 1997 PARTNERS, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

12. DLJ FIRST ESC LP, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, USA.

13. DLJ OVERSEAS ESC II CV, ayant son siège social à Berge Arrat, Curaçao, Antilles hollandaises, enregistrée à Curaçao sous le numéro 80221.

14. METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY, ayant son siège social au 200 Park Avenue, New York, NY 10166 USA.

15. GLADSTONE INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au Craigmuir Chamber PO Box 71 Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, enregistrée au British Virgin Islands Companies Registry sous le numéro 4468.

16. John David Nolan, demeurant au 90 Suffolk Avenue, Collaroy NSW 2097, Australie.

17. Ross Edwin Luke, demeurant au 99 Northwood Road, Northwood NSW 2066, Australie.

18. Vincent Gulia, demeurant au 8 Minnamurra Avenue, Pymble NSW 2073, Australie.

19. Kieren Gaul, demeurant B.P.8.02, Rossland VOG1Y0, Colombie britannique, Canada.

20. Neil Thompson, demeurant au 770 New South Head Road, Rose Bay, NSW 2029, Australie.

21. Ron Gillard, demeurant au 215 Cooriengah Heights Road, Engadine, NSW 2233, Australie.

22. Bruce McCracken, demeurant au 23 Peel Street, Kirribilli, NSW 2061, Australie.

23. Greg Hook, demeurant au 18 Warrowa Avenue, Pymble, NSW 2073, Australie.

Tous sauf le premier ici représentés par Madame Sophie Bronkart, juriste à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

1. Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

1.2. La Société a comme dénomination A H LUXCO 1, S.à r.l.

2. Art. 2. Objet social

2.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur; l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt, de tous concours, prêts, avances ou garanties; d'émettre des titres convertibles sur une base privée; enfin, d'accomplir toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet ainsi que des opérations directement ou indirectement décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

2.2. La société peut emprunter et réunir des fonds pour le but indiqué ci-dessus.

2.3. La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que précédemment décrit.

3. Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'/des associé(s) délibérant conformément à ce qui est prévu par l'Article 19 en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du Conseil de Gérance.

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le conseil de gérance.

3.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4. Art. 4. Durée de la Société

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison du fait que toutes les Parts Sociales Ordinaires sont détenues par un Associé unique ou en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique.

Capital - Parts sociales

5. Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux millions trois cent quarante-quatre mille trois cent douze Euros (EUR 32.344.312,-), représenté par vingt-huit mille deux cent soixante-treize (28.273) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de mille cent quarante-quatre Euros (EUR 1.144,-) chacune.

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés conformément à l'article 19 des Statuts.

5.3. Les livres comptables de la Société peuvent prévoir une ou plusieurs réserves de primes d'émission séparées pour les Parts Sociales Ordinaires, indiquant la prime d'émission payée pour les Parts Sociales Ordinaires. Les paiements faits à partir de cette réserve doivent être décidés par une résolution de l'assemblée générale des Associés.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales Ordinaires dans les limites de la Loi.

6. Art. 6. Parts Sociales Ordinaires

6.1. Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales Ordinaires existantes.

6.2. Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales Ordinaires sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire est admis par Part Sociale Ordinaire. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente vis-à-vis de la Société.

7. Art. 7. Restrictions à la cession pour les exécutifs et GLADSTONE

7.1. Sans préjudice des dispositions de la Loi, aucun Exécutif ni GLADSTONE ne peuvent céder de Part Sociale Ordinaire autrement que:

7.1.1. avec l'accord écrit d'un Gérant CVC; ou

7.1.2. lorsque l'Article 13 l'exige; ou

7.1.3. à l'épouse d'un Exécutif et/ou ses descendants linéaires par sang ou par adoption; ou

7.1.4. aux représentants personnels ou bénéficiaires d'un Exécutif lequel est décédé et qui était un salarié de la Société ou de toute entreprise filiale, étant entendu que dans cette hypothèse les représentants personnels de l'Exécutif ne sont pas tenus de céder les parts en application de l'Article 13; ou

7.1.5. en acceptation d'une offre faite sous l'Article 11 ou lorsque requis par l'Article 12.

8. Art. 8. Dispositions applicables à tout transfert de Parts Sociales Ordinaires

8.1. Les Gérants ne peuvent inscrire un transfert de Parts Sociales Ordinaires à moins que le transfert ne soit permis par l'Article 9 ou a été réalisé conformément aux Articles 7 ou 10 et, le cas échéant, aux Articles 11, 12, 13 ou 14.

8.2. Les Associés Ordinaires ne sont pas en droit de transférer des Parts Sociales Ordinaires à moins que le transfert ne soit permis par l'Article 9 ou a été réalisé conformément aux Articles 7 ou 10 et, le cas échéant, aux Articles 11, 12, 13 ou 14.

9. Art. 9. Transferts permis de Parts Sociales Ordinaires

9.1. Les Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés Ordinaires peuvent être transférées à toute personne avec l'accord écrit des détenteurs de 90% ou plus des Parts Sociales Ordinaires émises.

9.2. Un Associé Ordinaire ayant la qualité d'entité sociétaire peut transférer des Parts Sociales Ordinaires à une Société Affiliée si le cessionnaire s'engage envers la Société qu'au cas où le cessionnaire cesse d'être une Société Affiliée, toutes ses Parts Sociales Ordinaires seront, avant cet événement, transférées à une autre Société Affiliée du cédant.

9.3. Un Associé Ordinaire qui détient des Parts Sociales Ordinaires en tant que représentant ou fiduciaire (trustee) pour une société en commandite (limited partnership) ou un fonds de placement (trust unit) constituant à titre principal un véhicule pour des investisseurs institutionnels peut transférer ces Parts Sociales Ordinaires:

9.3.1. à un autre représentant ou fiduciaire pour la société en commandite ou le fonds de placement;

9.3.2. par une distribution en nature en application de la convention d'association ou de l'acte fiduciaire concerné, aux associés de la société en commandite ou leurs représentants ou les détenteurs des parts dans fonds de placement ou leurs représentants.

9.3.3. à un représentant ou un fiduciaire d'une société en commandite, fonds de placement ou coopérative de placement (investment trust) étant essentiellement un véhicule pour des investisseurs institutionnels et qui est conseillé ou gérée par le conseiller ou le gérant de la société en commandite ou du fonds de placement prémentionné.

9.3.4. dans l'hypothèse d'un quelconque des DLJMB Funds, à (a) tout autre DLJMB Fund, (b) tout associé commandité ou commanditaire d'une telle entité (un «Associé DJL»), et toute entité sociétaire, association, Trust Affilié au Profit des Employés ou toute entité étant un Affilié ou tout Associé DLJ (ensemble, les «Affiliés DLJ»), (c) tout administrateur-délégué, administrateur, associé commanditaire, agent ou employé de ce DLJMB Fund ou un Affilié DLJ, ou les héritiers, exécuteurs, administrateurs, bénéficiaires ou légataires testamentaires de chacune des personnes pré-mentionnées dans cet Article (c) (ensemble, «Associés DLJ»), et (d) tout trust, les bénéficiaires de celui-ci ou toute entité sociétaire, société à responsabilité limitée ou association, les détenteurs d'actions négociables, ses associés ou associés commandités ou commanditaires de celles-ci, incluant uniquement ces DLJMB Funds, Affiliés DLJ, Associés DLJ, leurs épouses ou leurs descendants linéaires; ou

9.4. Dans l'hypothèse de JerseyCo, à (a) tout CVC Fund, (b) tout associé commandité ou commanditaire d'une telle entité (un «Associé CVC»), et toute entité sociétaire, association, ou toute autre entité qui est un Affilié d'un Associé CVC.

9.5. Un Associé Ordinaire qui est un investment trust (tel que défini dans les Listing Rules of the London Stock Exchange) dont les parts sont cotées à la Bourse de Londres peut transférer les Parts Sociales Ordinaires qu'il détient à un autre investment trust de ce genre qui est également géré par le gérant de l'Associé Ordinaire.

9.6. Un Associé Ordinaire peut transférer les Parts Sociales Ordinaires qu'il détient à un «Plan de Co-Investissement», à savoir un plan sous lequel certains agents, employés ou associés d'un Associé Ordinaire ou de son conseiller ou gérant sont en droit (en tant qu'individus ou par l'intermédiaire d'une entité sociétaire ou tout autre véhicule) d'acquérir des parts que l'Associé Ordinaire pourrait acquérir à défaut.

9.7. Un Plan de Co-Investissement qui détient des Parts Sociales Ordinaires par l'intermédiaire d'une entité sociétaire ou d'un autre véhicule peut transférer des Parts Sociales Ordinaires à:

9.7.1. une autre entité sociétaire ou un autre véhicule qui détient ou dont il est prévu qu'il détiendra des Parts Sociales Ordinaires pour le Plan de Co-Investissement; ou

9.7.2. les agents, employés ou associés en droit de recevoir les Parts Sociales Ordinaires en application du Plan de Co-Investissement.

10. Art. 10. Droits de préemption

10.1. Tout Associé Ordinaire («Associé Cédant») qui souhaite transférer des Parts Sociales Ordinaires à une personne à laquelle l'Article 9 ne s'applique pas doit en aviser la Société (l'«Avis de Cession») indiquant le nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il souhaite céder (les «Parts de Cession») ainsi que le prix qu'il demande pour chaque Part Sociale Ordinaire («Prix Exigé»).

10.2. L'Associé Cédant peut indiquer dans l'Avis de Cession qu'il souhaite uniquement céder toutes ses Parts de Cession, dans quel cas aucune Part de Cession ne pourra être cédée à moins qu'il n'y ait une offre pour chacune des Parts de Cession.

10.3. L'Avis de Cession fera de la Société le mandataire de l'Associé Cédant pour la cession des Parts de Cession aux conditions suivantes, que la Société devra notifier au autres Associés Ordinaires endéans les sept jours suivant la réception de l'Avis de Cession:

10.3.1. le prix pour chacune des Parts de Cession est le Prix Exigé;

10.3.2. les Parts de Cession doivent être cédées exemptes de toute sûreté, gage et charge et ensemble avec tous les droits qui s'y rattachent;

10.3.3. chacun des Associés Ordinaires est en droit d'acquérir les Parts de Cession dans les proportions reflétant, aussi fidèlement que possible, la détention existante de Parts Sociales Ordinaires par les Associés Ordinaires; un Associé Ordinaire pouvant choisir d'acquérir un nombre inférieur de Parts de Cession que la proportion à laquelle il aurait droit;

10.3.4. un Associé Ordinaire peut proposer d'acquérir tout nombre de Parts Sociales Ordinaires non acceptées par les autres Associés Ordinaires («Parts Excédentaires»);

10.3.5. toute condition supplémentaire en application de l'Article 10.3 précisée par l'Associé Cédant; et

10.3.6. 21 jours suivant l'émission par la Société des conditions de la vente des Parts de Cession (la «Date de Clôture»):

(i) l'Avis de Cession devient irrévocable;

(ii) un Associé Ordinaire n'ayant pas encore répondu par écrit à l'offre sera réputé l'avoir refusé; et

(iii) chaque offre faite par un Associé Ordinaire d'acquérir des Parts de Cession deviendra irrévocable.

10.4. Si la Société reçoit des offres pour un nombre de Parts Sociales Ordinaires supérieur au nombre des Parts de Cession, chaque Associé Ordinaire ayant proposé d'acquérir des Parts Excédentaires sera en droit d'acheter un nombre

de Parts Excédentaires reflétant le mieux possible le nombre de Parts Excédentaires qu'il s'est proposé d'acquérir comme proportion du nombre total de Parts Excédentaires pour lesquelles des offres ont été reçues.

10.5. Endéans sept jours suivant la Date de Clôture, la Société devra aviser l'Associé Cédant ainsi que les Associés Ordinaires ayant proposé d'acquérir des Parts de Cession du résultat de l'offre et, si des Parts de Cession sont cédés suite à l'offre:

10.5.1. la Société avisera l'Associé Cédant des noms et adresses des Associés Ordinaires qui acquerront les Parts de Cession ainsi que le nombre qui sera acquis par chacun d'eux;

10.5.2. la Société avisera chaque Associé Ordinaire du nombre de Parts de Cession qu'il devra acquérir; et

10.5.3. les avis de la Société doivent indiquer un endroit et une date, entre 7 et 14 jours plus tard, à laquelle la cession et l'acquisition des Parts de Cession devra être accomplie.

10.6. Si l'Associé Cédant ne cède pas les Parts de Cession conformément à l'Article 10.4, les Gérants peuvent autoriser chaque Gérant à céder les Parts de Cession pour le compte de l'Associé Cédant aux Associés Ordinaires acquéreurs concernés contre réception par la Société du Prix Exigé par Part Sociale Ordinaire. La Société retiendra le Prix Exigé pour le compte de l'Associé Cédant sans aucune obligation de payer des intérêts. La réception du Prix Exigé par la Société emportera déchargera utilement l'Associé Ordinaire acquéreur. Les Gérants devront ensuite autoriser l'inscription du transfert. L'Associé Cédant défaillant devra remettre, le cas échéant, ses certificats de parts sociales pour les Parts de Cession à la Société. Sur cession, l'Associé Cédant aura droit au Prix Exigé pour les Parts de Cession.

10.7. Si, à la Date de Clôture, la Société n'a pas reçu des offres pour toutes les Parts de Cession, l'Associé Cédant peut, endéans les deux prochains mois céder les Parts de Cession pour lesquelles il n'a pas reçu d'offres (ou, si l'Avis de Cession indiquait l'intention de céder uniquement toutes les Parts de Cession) (les «Parts Tag») à toute personne pour au moins le Prix Exigé par Part Sociale Ordinaire, sous des conditions n'étant pas plus favorables que celles prévues par l'Avis de Cession étant entendu que l'Associé Cédant doit assurer que la personne à laquelle il propose de céder les Parts Tags a accepté d'acquérir, aux conditions spécifiées dans l'Avis de Cession, une proportion des Parts Sociales Ordinaires de chacun des autres Associés Ordinaires, selon le cas, équivalente à la proportion que représentent les Parts Tag dans le nombre total de Parts Sociales Ordinaires détenu par l'Associé Cédant.

Afin d'éviter tout doute, cet Article 10 ne s'applique pas à un transfert fait conformément à l'Article 7.

11. Art. 11. Cessions emportant changement du contrôle

11.1. L'Article 11 s'applique lorsqu'un transfert de Parts Sociales Ordinaires fait en application des Articles 7, 9.1 ou 10 aurait pour conséquence, s'il devait être inscrit, qu'une personne ou toute autre personne:

(i) qui par rapport à celle-ci est une personne liée, telle que définie à l'article 839 de l'Income and Corporation Taxes Act 1988 of England and Wales; ou

(ii) avec laquelle elle agit en concert, tel que défini par The City Code on Takeovers and Mergers, (chacune un «membre du groupe cessionnaire») détenant ou augmentant une détention de 30% ou plus des Parts Sociales Ordinaires.

L'Article 11 ne s'applique pas à un transfert de parts à une personne qui est un Associé originaire.

11.2. Aucun transfert qui, s'il était réalisé, résulterait en une personne détenant ou augmentant une détention de 30% ou plus des Parts Sociales Ordinaires conformément à l'Article 11.1 ne peut être réalisé ou enregistré à moins que:

11.2.1. ce transfert a été approuvé par écrit par les détenteurs de 90% ou plus des Parts Sociales Ordinaires, excluant toutefois les Parts Sociales Ordinaires détenues par les membre du groupe cessionnaire; ou

11.2.2. le cessionnaire proposé a fait une offre d'acquérir toutes les autres Parts Sociales Ordinaires selon les conditions exposées aux Articles 11.3 et 11.4 (le cas échéant) et l'offre a été clôturée et est devenue inconditionnelle et chaque offre acceptée a été (sous réserve de l'Article 11.4) complétée, à moins que le défaut de compléter la cession est attribuable à la personne à laquelle l'offre a été adressée.

11.3. Les conditions de l'offre du cessionnaire proposé sont les suivantes:

11.3.1. l'offre doit rester ouverte à acceptation pour une période de 21 jours;

11.3.2. la contrepartie de chacune des Parts Sociales Ordinaires sera le plus élevé des montants suivants:

(i) la contrepartie la plus élevée offerte pour chaque Part Sociale Ordinaire dont le transfert proposé a conduit à l'offre; et

(ii) la contrepartie la plus élevée payée par un quelconque des membres du groupe cessionnaire pour chaque Part Sociale Ordinaire lors des douze mois précédant l'offre.

11.4. L'offre du cessionnaire proposé peut être exprimée sous la condition que l'offre ait pour conséquence que des membres du groupe cessionnaire détiennent ou augmentent leur détention à une proportion spécifiée de Parts Sociales Ordinaires.

11.5. Toute dispute relative à la contrepartie appropriée pour les Parts Sociales Ordinaires devra être confiée à un expert choisi par les parties en cause ou, s'ils ne peuvent se mettre d'accord sur un expert, nommé par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises Luxembourgeois. L'expert devra agir comme expert et non comme arbitre et sa décision sera définitive et liera les parties. L'Associé Cessionnaire désirant céder des Parts Sociales Ordinaires au cessionnaire proposé devra payer la moitié des coûts de l'expert et les Associés Ordinaires parties au litige avec le cessionnaire proposé payeront l'autre moitié.

11.6. Un transfert de Parts Sociales Ordinaires au cessionnaire proposé devra, dans la mesure où cela n'est pas contraire aux dispositions de l'Article 11, être fait conformément avec l'Article 10.

12. Art. 12. Les droits bring-along

12.1. Si des transferts faits conformément aux Articles 7, 9.1, 10 et/ou 11 ont pour conséquence que des membres du groupe cessionnaire détiennent ou augmentent leur détention à 75% ou plus des Parts Sociales Ordinaires, les membres du groupe cessionnaire peuvent, en notifiant un «Avis de Cession Obligatoire» à chacun des Associés Ordinaires («Associé Minoritaire»), exiger de tous les Associés Minoritaires qu'ils cèdent toutes leurs Parts Sociales Ordinaires à

une ou plusieurs personnes désignées par les membres du groupe cessionnaire pour la contrepartie désignée à l'Article 11.3.2.

12.2. Les Parts Sociales Ordinaires concernées par l'Avis de Cession Obligatoire doivent être cédées et acquises conformément aux Articles 13.6 à 13.8 mutatis mutandis

12.2.1. la «date de réalisation» étant la date se situant 14 jours après la notification des l'Avis de Cession Obligatoire;

12.2.2. «Parts de Cession» désignant les Parts Sociales Ordinaires des Associés Minoritaires;

12.2.3. «Cessionnaires Obligatoires» désignant les Associés Minoritaires; et

12.2.4. «Bénéficiaires de l'Offre» étant les personnes désignées comme cessionnaires dans l'Avis de Cession Obligatoire.

12.3. Alors que cet Article 12 s'applique aux Parts Sociales Ordinaires des Associés Minoritaires, ces Parts Sociales Ordinaires ne peuvent être cédées autrement que conformément à l'Article 12.

12.4. L'Article 10 ne s'applique pas aux transferts de Parts Sociales Ordinaires faits conformément à l'Article 12.

13. Art. 13. Transferts obligatoires

13.1. Sous réserve de l'Article 13.1.4, les Articles 13.1 à 13.1.9 s'appliquent lorsqu'un salarié de la Société ou d'une quelconque de ses entreprises filiales cesse pour une raison quelconque d'être un salarié de la Société ou de toute entreprise filiale.

13.2. Endéans deux mois suivant la cessation de la relation de travail, un Gérant CVC peut notifier à une telle personne (ou toute personne à laquelle elle a cédé des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Articles 7.1.1, 7.1.3 ou 7.1.4) (les «Cédants Obligatoires») un avis exigeant de cette personne qu'elle propose certaines ou toutes ses Parts Sociales Ordinaires («Parts de Cession Obligatoire») à:

13.2.1. une ou plusieurs personnes dont il est prévu qu'elles prennent la place du salarié;

13.2.2. tout salarié existant de la Société ou d'une quelconque de ses entreprises filiales;

13.2.3. un plan des parts salariées de la Société et de ses entreprises filiales; et/ou

13.2.4. toute autre personne (qui sont ou qui seront des salariés de la Société ou d'une quelconque de ses entreprises filiales) ou toute personne détenant des Parts de Cession Obligatoire pour le compte de ces personnes et approuvées par résolution des Gérants,

(«Bénéficiaires de l'Offre»). L'Avis des Gérants CVC peut réserver le droit de ces Gérants CVC de déterminer l'identité de ces Bénéficiaires de l'Offre une fois que le prix de ces Parts de Cession Obligatoire a été approuvé ou certifié.

13.3. Les Cédants Obligatoires devront offrir leurs Parts de Cession Obligatoire aux Bénéficiaires de l'Offre libres de toute sûreté, charge ou gage ensemble avec tous les droits y afférent suivant les conditions suivantes.

13.4. Le prix des Parts de Cession Obligatoire sera le prix convenu entre les et les Gérants CVC qui ont notifié l'avis ou, au cas où ils ne conviennent pas d'un prix endéans les 14 jours de l'avis, le prix certifié par les réviseurs de la Société, agissant en tant qu'experts et non en tant qu'arbitres, le prix sera le suivant:

13.4.1. si le salarié est un Bon Cédant, le plus élevé de la valeur de marché des Parts de Cession Obligatoire au moment de la cessation de la relation de travail et le prix d'émission des Parts de Cession Obligatoire; et

13.4.2. si le salarié est un Gérant et également un Mauvais Cédant, le moins élevé de la valeur de marché des Parts de Cession Obligatoire au moment de la cessation de la relation de travail et le prix d'émission des Parts de Cession Obligatoire.

Les coûts des réviseurs de la Société seront supportés par la Société.

13.5. Endéans sept jours après que le prix ait convenu ou certifié:

13.5.1. la Société devra notifier aux Cédants Obligatoires les noms et adresses des Bénéficiaires de l'Offre ainsi que le nombre de Parts de Cession Obligatoire offertes à chacun d'eux;

13.5.2. la Société devra notifier à chacun des Bénéficiaires de l'Offre le nombre de Parts de Cession Obligatoire qui lui sont offertes; et

13.5.3. les avis de la Société devront préciser le prix par part et indiquer une date, entre 7 et 14 jours plus tard, à laquelle la cession et l'acquisition des Parts de Cession Obligatoire devront être complétées («Date de Réalisation»).

13.6. A la Date de Réalisation les Cédants Obligatoires devront remettre à la Société des formulaires de transferts de parts négociables ou des conventions de cession et d'acquisition exécutées pour les Parts de Cession Obligatoire, ensemble avec les certificats de parts concernés. A la Date de Réalisation la Société devra payer aux Cédants Obligatoires, pour le compte de chacun des Bénéficiaires de l'Offre, le prix convenu ou certifié pour les Parts de Cession Obligatoire dans la mesure où les Bénéficiaires de l'Offre ont remis à la Société les fonds nécessaires. La réception du prix par la Société déchargera valablement les Bénéficiaires de l'Offre. La Société détiendra le prix pour le compte des Cédants Obligatoires sans obligation de payer des intérêts.

13.7. Dans la mesure où les Bénéficiaires de l'Offre n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer le prix convenu ou certifié, les Cédants Obligatoires sont en droit de retourner les formulaires de transferts de parts négociables ou les conventions de cession et d'acquisition exécutées, les certificats de parts (le cas échéant) pour les Parts de Cession Obligatoire concernées et les Cédants Obligatoires n'auront plus, en application de l'Article 13, de droit ou obligation relatifs à ces Parts de Cession Obligatoire.

13.8. Si un Cédant Obligatoire omet d'exécuter une déclaration de transfert dans le registre des parts de la Société, et de délivrer les formulaires de transferts de parts négociables ou les conventions de cession et d'acquisition exécutées pour les Parts de Cession Obligatoire à la Société à la Date de Réalisation, les Gérants peuvent (et doivent, si un des Gérants CVC l'exige) autoriser tout Gérant à céder les Parts de Cession Obligatoire pour le compte des Cédants Obligatoires à chacun des Bénéficiaires de l'Offre dans la mesure où le Bénéficiaire de l'Offre a, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer le prix convenu ou certifié pour les Parts de Cession Obligatoire qui lui sont proposées. Les Gérants doivent alors autoriser l'inscription de ce transfert.

13.9. Suite à une cessation de relation de travail ayant pour conséquence l'application de l'Article 13 à certaines Parts de Cession Obligatoire, ces parts ne peuvent pas être cédées en application de l'Article 11 jusqu'à ce que le détenteur ne soit plus tenu de les céder en application de l'Article 13.

14. Art. 14. Put et call sur des parts d'exécutifs

14.1. Dans l'hypothèse de la cession des participations dans les affaires opérationnelles du reste du Groupe,

14.1.1. JerseyCo peut, en notifiant un avis écrit aux Exécutifs (un «Avis JerseyCo»), exiger de chacun des Exécutifs qu'il cède toutes mais non seulement certaines de ses Parts Sociales Ordinaires à JerseyCo (ou toute autre personne désignée par JerseyCo et raisonnablement acceptable pour l'Exécutif, l'Exécutif agissant de manière raisonnable); et

14.1.2. un Exécutif peut, en notifiant un avis écrit à JerseyCo (un «Avis Exécutif»), exiger de JerseyCo qu'elle acquiert toutes mais non seulement certaines de ses Parts Sociales,

dans chaque cas libre de toute charge ou obligation et ensemble avec tous les droits y relatifs et suivant les conditions déterminées par cet Article 14.

14.2. La contrepartie pour chaque transfert de Parts Sociales Ordinaires en application de cet Article 14 devra être indiquée dans l'Avis JerseyCo et/ou dans l'Avis Exécutif (selon le cas) et devra être comme suit:

14.2.1. le montant du prêt émis par JerseyCo tel que convenu non plus de deux semaines avant la date de l'Avis JerseyCo ou de l'Avis Exécutif (selon le cas) (la «Date de l'Avis») entre JerseyCo et chacun des Exécutifs; ou

14.2.2. si aucune convention de ce genre n'a été réalisée à la Date de l'Avis, le montant du prêt émis par JerseyCo tel que déterminé et certifié par les réviseurs de la Société comme reflétant la valeur de marché des Parts Sociales Ordinaires détenues par chaque Exécutif (en prenant en compte la valeur de marché des produits auxquels on peut raisonnablement s'attendre dans le cas d'une liquidation des filiales de la Société ou de la Société elle-même) à la Date de l'Avis (sans application d'une remise au cas où les Parts faisant l'objet d'un transfert en application de l'Article 14 constituent une participation minoritaire). Les réviseurs de la Société interviendront aux frais et à la charge de la Société en qualité d'experts et non d'arbitres et leur détermination sera définitive et liera toutes les personnes concernées et, en cas d'absence de fraude, ils n'encourront aucune responsabilité envers une personne quelconque en raison de leur détermination ou certificat ou tout autre fait ou omission de leur part dans ce but ou en relation avec ceci.

Etant entendu que ces prêts ne pourront, sauf accord contraire entre chaque Exécutif et JerseyCo, être remboursés qu'à partir de fonds que JerseyCo reçoit, de temps à autre, de ses succursales (que ce soit par voie de remboursement de prêts, de dividendes ou de retour de capital), net de tous les coûts et dépenses raisonnables étant directement ou indirectement liés aux parts acquises conformément au présent Article 14.

14.3. Un Avis JerseyCo et/ou un Avis Exécutif devra:

14.3.1. indiquer une date non antérieure à 5 jours suivant la Date de l'Avis et n'excédant pas 30 jours suivant la Date de l'Avis à laquelle les cessions envisagées par cet avis devront avoir lieu;

14.3.2. indiquer le prix auquel les Parts Sociales Ordinaires devront être cédées, tel que ce prix est convenu ou déterminé conformément à l'Article 14.2; et

14.3.3. être irrévocable sauf avec l'accord de JerseyCo (concernant un Avis Exécutif) ou tous les Exécutifs (concernant un Avis JerseyCo).

14.4. JerseyCo acquerra les Parts Sociales Ordinaires indiquées dans et conformément à un Avis JerseyCo ou un Avis Exécutif, selon le cas, en émettant des prêts, tel que convenu ou déterminé conformément à l'Article 14.2 à la date précisée à l'Article 14.3.1.

Gérance et Associés

15. Art. 15. Conseil de Gérance

15.1. La Société est gérée par au moins trois gérants (chacun un «Gérant»). Les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

15.2. Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés.

15.3. Les règles suivantes s'appliqueront à la nomination des membres du Conseil:

15.3.1. CVC Funds aura le droit de nommer de temps à temps au moins cinq (5) candidats à la nomination parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera trois (3) Gérants, étant entendu que l'un d'eux représentera CVCEEP, l'un d'entre eux représentera CVCEEP II et l'autre Gérant représentera CVC Funds (les «Gérants CVC»);

15.3.2. Dans le cas et aussi longtemps que DLJMB Funds ne détiennent pas directement ou indirectement moins de 10% des Parts Sociales Ordinaires, DLJMB auront le droit de nommer de temps à temps deux (2) candidats à la nomination parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera un (1) Gérant (le «Gérant DLJMB»).

15.4. Le droit de nommer des candidats tel que décrit ci-dessous, est personnel à chaque Associé qui a le droit de faire ainsi et ne peut pas être cédé par un tel Associé en tant que partie d'une cession ou autrement sans l'accord de l'assemblée générale des Associés, à condition que chaque Associé ait le droit de céder ce droit à un ou plusieurs de ces Succursales VCOC.

15.5. Chaque Associé ayant le droit de nommer des candidats à la nomination comme Gérant aura aussi le droit, par notice par écrit à la Société et aux autres Associés, à tout moment de temps à temps, de demander la démission, avec ou sans cause, par l'assemblée générale des Associés de chaque Gérant nommé sur sa nomination et de nommer candidat de remplacement à la nomination un autre individu pour faire fonction de Gérant de la Société, en conformité avec le paragraphe 15.3.

15.6. Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés.

15.7. Les membres du conseil de gérance n'assument, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle en rapport avec n'importe quel engagement valablement pris par eux au nom de la Société.

16. Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance

16.1. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et à condition que cet Article 16 ait été respecté.

16.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil.

16.3. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux Gérants, y compris la signature d'un Gérant CVC.

16.4. Les décisions suivantes peuvent seulement être adoptées avec l'accord écrit de chacun des CVC Funds et DLJMB (à condition que le pouvoir accordé à chacun des CVC Funds et DLJMB Funds de bloquer tout point exposé ci-après cesse en ce qui concerne CVC Funds ou the DLJMB Funds, selon le cas, lorsque cette entité détient directement ou indirectement moins de 10% des Parts Sociales Ordinaires):

16.4.1. la création ou l'octroi d'une option ou d'un autre droit de souscription à des actions ou de conversion d'actions dans le capital de la Société;

16.4.2. la disposition hors budget (comprenant la location à une partie tierce) ou l'acquisition hors budget par la Société pendant un exercice social des avoirs net représentant plus de AUD 15 millions des avoirs net consolidés du Groupe à cet instant, tel que montré par les derniers comptes révisés, et aux fins de chaque calcul toutes dispositions ou acquisitions pendant un exercice social seront additionnées;

16.4.3. toute modification matérielle dans la nature des affaires de la Société; et

16.4.4. toute dépense de capital de la Société qui est supérieure à AUD 15 millions autres que l'achat de produits ou de matériels effectué dans le courant ordinaire des affaires.

16.5. Les décisions suivantes peuvent seulement être adoptées avec l'accord écrit du Gérant DLJMB et d'un Gérant CVC:

16.5.1. toute transaction entre la Société d'un côté et tout associé ou Succursale de la Société de l'autre côté, autre que les transactions comprenant un montant inférieur à AUD 25.000,-;

16.5.2. tout acte matériel ou transaction matérielle qui nécessitent l'accord de la banque en application des Crédits de Banque;

16.5.3. la modification de la date de référence comptable de la Société;

16.5.4. la nomination ou la révocation de l'emploi d'un employé de la Société dont la rémunération totale sera ou est supérieure à AUD 200.000,- par an; le changement de la rémunération ou des autres bénéfices d'un tel employé;

16.5.5. l'entrée dans, la résiliation ou la modification d'un contrat ou arrangement entre (1) la Société et (2) un Exécutif ou une personne qui, en relation avec un Exécutif, est une personne liée, y compris la variation de la rémunération ou des autres bénéfices sous un tel contrat ou arrangement, et la renonciation à toute violation d'un tel contrat ou arrangement;

16.5.6. la délégation par les Gérants d'un de leurs pouvoirs à un comité;

16.5.7. la modification matérielle des Crédits de Banque;

16.5.8. la souscription par la Société de prêts ou d'autres endettements ou d'engagements de la nature de prêts, autres qu'en application des Crédits de Banque ou dans le cours ordinaire des affaires;

16.5.9. la création d'une hypothèque, charge ou autre sûreté sur un bien de la Société et l'octroi de toutes sûretés par la Société, autres qu'en application des Crédits de Banque ou dans le cours ordinaire des affaires;

16.5.10. l'entrée par la Société dans un contrat ou arrangement en dehors du cours ordinaire des affaires ou autrement qu'à égalité d'armes (at arm's length);

16.5.11. la constitution d'une nouvelle entreprise filiale de la Société ou l'acquisition par la Société d'intérêts en actions dans le capital d'une entité sociale ou d'une co-entreprise ou d'une association;

16.5.12. l'instruction ou la transaction d'un litige ou d'un arbitrage par la Société lorsque le montant demandé excède AUD 15 millions; et

16.5.13. l'approbation du plan d'affaires et du budget actuels de la Société et de toutes ses branches.

16.6. Le Conseil peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions pertinentes de la représentation.

17. Art. 17. Réunions et décisions du Conseil de Gérance

17.1. Les réunions du Conseil seront convoquées au moins quatre fois par an et sans excéder trois mois d'intervalle, à moins que le Gérant CVC ne consente par écrit à une moindre fréquence des réunions. Les Gérants seront convoqués au moins sept jours à l'avance (sauf accord contraire de tous les Gérants CVC). Toute convocation sera accompagnée par un ordre du jour écrit décrivant l'ordre du jour de la réunion et tous les documents pertinents. Sauf en cas d'urgence, ou lorsque autrement convenu par tous les Gérants CVC, rien ne sera discuté ou approuvé lors d'une réunion à moins que ce ne fût spécifié sur l'ordre du jour. La convocation sera aussi accompagnée des rapports comptables trimestriels ou, dans la mesure que ces rapports n'ont pas encore été produits, ils seront envoyés aux destinataires de la convocation aussi tôt que possible après.

17.2. Le Gérant DLJMB et les Gérants CVC auront le droit de nommer occasionnellement des observateurs au Conseil. Chaque observateur aura le droit de recevoir une convocation à toutes les réunions du Conseil et d'y assister et parler mais non pas de voter. Chaque observateur aura en plus le droit de recevoir tous les papiers et documents qu'il demande par écrit et auxquels un Gérant a droit en relation avec les réunions auxquelles il assiste.

17.3. Les Gérants nommés en application des Articles 15.3.1 ou 15.3.2 auront le droit de nommer, avec l'accord écrit d'une majorité du Conseil, comprenant l'accord d'au moins un Gérant CVC (à moins que le CVC Funds détienne, directement ou indirectement, moins de 10% des Parts Sociales Ordinaires):

(i) un président du Conseil; et

(ii) des administrateurs non exécutifs du Conseil,

qui toucheront des rémunérations telles que déterminées par une décision majoritaire du Conseil.

17.4. Lorsqu'une décision doit être prise par une majorité de Gérants, dans le cas d'un blocage, le président aura une voix prépondérante.

17.5. Le Conseil peut élire un secrétaire parmi ses membres.

17.6. Les réunions du Conseil sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

17.7. Le Conseil pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et auront renoncé à la convocation préalable. Le procès verbal de la réunion sera signé par tous les Gérants présents lors de la réunion.

17.8. Le Conseil ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Sans préjudice des Articles 16.4, Article 16.5 et Article 17.3, toutes les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple.

17.9. Un Gérant peut être représenté par un autre membre du Conseil à une réunion du Conseil.

17.10. Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les Gérants y ayant participé.

17.11. Une décision écrite signée par tous les Gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du Conseil.

18. Art. 18. Conseil de surveillance - Commissaire(s) aux comptes

18.1. Lorsque le nombre des Associés dépasse vingt cinq, le contrôle de la Société sera confié à un conseil de surveillance comprenant un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

18.2. Les membres du conseil de surveillance seront réélus tous les trois ans lors de l'assemblée annuelle des associés.

18.3. Les membres du conseil de surveillance auront un pouvoir illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la Société. Ils peuvent inspecter (mais ne pas emporter) les livres, la correspondance, les procès-verbaux et, en général, tous les registres de la Société.

Décisions des Associés

19. Art. 19. Réunions et décisions des associés

19.1. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives sans regard au nombre de parts sociales qu'il détient.

19.2. Chaque part sociale donne droit à un vote.

19.3. Sans préjudice des dispositions de l'Article 19.4, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions tendant à modifier les Statuts (sous réserve de l'Article 19.4) peuvent seulement être adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quarts des parts sociales de la Société, soumis aux dispositions de la Loi. La nationalité de la Société peut être changée et les engagements des associés peuvent être augmentés seulement de l'accord unanime des associés.

19.4. Sous réserve des dispositions de l'Article 19.3, les décisions suivantes peuvent seulement être adoptées avec l'accord écrit des CVC Funds et DLJMB (à condition que le pouvoir accordé à CVC Funds et DLJMB Funds de bloquer chacun des points exposés ci-dessous cesse en relation avec CVC Funds ou DLJMB Funds, selon le cas, lorsque cette entité détient directement ou indirectement moins de 10% des Parts Sociales Ordinaires):

19.4.1. la modification des documents constitutifs de la Société (y compris les Statuts de la Société);

19.4.2. la déclaration ou la distribution de dividendes (autre que des dividendes en numéraire) ou d'autres paiements autres qu'en numéraire à partir des bénéfices distribuables de la Société autre qu'une filiale détenue à 100%;

19.4.3. la réduction du capital social de la Société, du compte de primes d'émission, de la réserve de rachat de parts sociales ou de toute autre réserve, la réduction d'un engagement non annulé en relation avec les parts sociales partiellement libérées de la Société;

19.4.4. la décision de liquider ou dissoudre la Société;

19.4.5. la nomination ou la révocation de tout administrateur (ou autre agent) de la Société autre qu'un Gérant nommé en application de l'Article 15;

19.4.6. la nomination des commissaires aux comptes de la Société, autre que la re-nomination du commissaire existant.

19.5. La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt cinq membres. Dans ce cas, chaque associé recevra le libellé exacte du texte des résolutions ou décisions à être adoptées et devra émettre son vote par écrit.

19.6. Lorsque la Société a plus de vingt cinq associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année le premier mardi du mois de novembre à 12:00 heures (midi). La première assemblée générale des associés aura lieu en novembre 2005.

19.7. D'autres assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le Conseil, ou à la demande d'Associés représentant 10% ou plus du capital social émis de la Société.

19.8. Ces assemblées générales d'Associés peuvent être tenus aux lieux dans le Grand-Duché de Luxembourg et aux temps tels que spécifiés dans les convocations aux assemblées respectives.

19.9. Si tous les Associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

19.10. Les Associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des Associés.

Exercice social - Comptes annuels

20. Art. 20. Exercice social

20.1. L'exercice social commence chaque année le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin.

21. Art. 21. Résultats sociaux

21.1. A la fin de chaque exercice social, le Conseil établit les comptes annuels de la Société conformément aux exigences légales applicables.

21.2. Chaque Associé (ou son mandataire désigné) peut obtenir communication des comptes annuels au siège social de la Société. Lorsqu'il y a plus de vingt cinq Associés, cette communication sera permise seulement pendant les quinze jours précédents l'assemblée générale des Associés.

21.3. Les comptes annuels sont soumis à l'assemblée générale annuelle des Associés pour approbation, laquelle votera aussi spécifiquement quant à savoir si on donne la décharge aux membres du Conseil et aux membres du conseil de surveillance (s'il y en a).

22. Art. 22. Répartition des bénéfices

22.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.2. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

23. Art. 23. Dissolution, Liquidation

23.1. Soumis aux dispositions de l'Article 19.4, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés.

23.2. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

24. Art. 24. Loi applicable

24.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

25. Art. 25. Définitions

«Associé Ordinaire» désigne un propriétaire enregistré d'une Part Sociale Ordinaire.

«Trust Affilié au Profit des Employés» désigne tout trust succédant aux biens détenus par un trust établi sous un plan bénéficiant aux employés soumis à ERISA, ou tout autre trust établi directement ou indirectement sous un tel plan ou sous tout autre plan ayant le même promoteur.

«Bon Cédant» signifie lorsque l'emploi de l'Exécutif avec un membre du Groupe a cessé à cause de son décès, ou d'un handicap permanent, ou atteignant l'âge normal de la retraite, ou tout membre du Groupe résiliant son contrat d'emploi (autrement que pour cause); ou licenciement abusif; ou toute autre raison qui peut être déterminée par le Conseil. Pour les besoins de la présente définition, un Exécutif cesse d'être employé par le Groupe en étant un Bon Cédant si son employeur (étant un membre du Groupe) quitte le Groupe en raison de la cession ou du «float» de cet employeur.

«Conseil» désigne le conseil des Gérants de la Société de temps à temps.

«Crédits de Banques» désigne les conventions entre les membres du Groupe et des banques et établissements financiers qui disposent que des fonds sont mis à la disposition du Groupe par ces banques ou établissements financiers, autres que les conventions relatives aux découverts utilisés dans les opérations journalières du Groupe.

«CVCEEP» désigne CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS L.P.

«CVCEEP II» désigne CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.

«CVC Funds» désigne CVCEEP, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS (JERSEY) L.P., CVCEEP II, CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P. et CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED et sera présumé comprendre tout cessionnaire de ces entités en application des Articles 9.2 à 9.6 de temps en temps.

«DLJMB» désigne DLJMB OVERSEAS PARTNERS II, C.V.

«DLJMB Funds» désigne DLJMB et autres fonds et entités affiliés et sera présumé comprendre tout cessionnaire autorisé conformément aux Articles 9.2 à 9.6 de temps en temps.

«Exécutifs» désigne John David Nolan, Ross Edwin Luke, Neil Thompson, Vincent Gulia, Ron Gillard, Bruce Mc Cracken, Kieren Gaul et Greg Hook.

«GLADSTONE» désigne GLADSTONE INVESTMENTS LIMITED.

«Groupe» désigne la Société et ses entreprises affiliées de temps en temps et «membre du Groupe» doit être interprété dans le même sens, y compris les sociétés qui sont membres du Groupe.

«JerseyCo» désigne AMATEK HOLDINGS (JERSEY) LIMITED.

«Mauvais Cédant» signifie lorsque l'emploi de l'Exécutif avec un membre du Groupe a cessé dans des circonstances où l'Exécutif n'est pas un Bon Cédant.

«Part Sociale Ordinaire» désigne une part sociale ordinaire de la Société émise de temps à autre.

«Personne liée» a la signification attribuée à cette expression dans le paragraphe 839 du Income and Corporation Taxes Act 1988 de l'Angleterre et du Pays de Galles.

«Société Affiliée» signifie, en relation avec toute personne, toute autre personne contrôlant directement ou indirectement ou contrôlée par, ou sous le contrôle avec une telle personne, à condition qu'aucun détenteur de sûretés de la Société ne soit présumé une Société Affiliée d'un autre détenteur de sûretés seulement par raison d'un investissement de la Société. Pour les besoins de cette définition, le terme «contrôle» (y compris les significations corrélatives, les termes «contrôlant», «contrôlé par» et «sous un contrôle commun avec») tels qu'employés en relation avec une personne, signifiera la détention directe ou indirecte du pouvoir de diriger ou de faire diriger l'administration et les politiques de ces personnes, soit à travers la détention de sûretés ou par contrat ou autrement.

«Statuts» désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à temps.

«VCO» désigne une entité qui cherche à se qualifier comme «société à capital à risque» pour les besoins de ERISA.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2005.

Souscription - Libération

Les 28.273 Parts Sociales Ordinaires représentant l'intégralité du capital social ont été entièrement souscrites comme il suit:

1. AMATEK HOLDINGS (JERSEY) LIMITED, prénommée: 20.037 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 17.091 actions et 2.946 parts de fondateur (actions bénéficiaires) de AMATEK HOLDINGS S.A.
 2. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II CV, prénommée: 2.603 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 2.603 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 3. DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A CV, prénommée: 104 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 104 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 4. DLJ OFFSHORE PARTNERS II CV, prénommée: 128 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 128 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 5. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS LP, prénommée: 152 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 152 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 6. DLJ DIVERSIFIED PARTNERS A LP, prénommée: 57 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 57 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 7. DLJMB FUNDING II INC, prénommée: 462 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 462 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 8. DLJ MILLENIUM PARTNERS LP, prénommée: 42 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 42 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 9. DLJ MILLENIUM PARTNERS A LP, prénommée: 8 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 8 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 10. DLJ EAB PARTNERS LP, prénommée: 12 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 12 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 11. UK INVESTMENT PLAN 1997 PARTNERS, prénommée: 69 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 69 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 12. DLJ FIRST ESC LP, prénommée: 5 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 5 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 13. DLJ OVERSEAS ESC II CV, prénommée: 491 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 491 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 14. METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY, prénommée: 1.328 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 1.328 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 15. GLADSTONE INVESTMENTS LIMITED, prénommée: 437 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 437 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 16. John David Nolan, prénommé: 582 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 582 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 17. Ross Edwin Luke, prénommé: 851 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 851 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 18. Vincent Gulia, prénommée: 193 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 193 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 19. Kieren Gaul, prénommé: 73 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 73 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 20. Neil Thompson, prénommé: 291 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 291 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 21. Ron Gillard, prénommé: 116 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 116 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 22. Bruce McCracken, prénommé: 116 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 116 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
 23. Greg Hook, prénommé: 116 Parts Sociales Ordinaires, par apport de 116 actions de AMATEK HOLDINGS S.A.
- Toutes les 28.273 Parts Sociales Ordinaires ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 25.327 actions représentatives d'un capital social s'élevant à EUR 647.969,88, divisé en 26.139 actions, c'est-à-dire 96,89% du capital, et toutes les 2.946 parts de fondateurs (actions bénéficiaires) émises par AMATEK S.A. (antérieure-

ment nommée SMALL FIREBALL), une société constituée conformément au droit belge dont le siège social est établie 166, chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles, Belgique et enregistrée auprès du registre central des entreprises sous le numéro 462.883.109, RPM/RPR Bruxelles. Comme la preuve a été apportée par le rapport d'évaluation qui a été fourni au notaire, les actions ainsi apportées et les parts de fondateurs (actions bénéficiaires) sont estimées à cent soixante et un millions sept cent trente-six mille cinq cent vingt-deux Euros (EUR 161.736.522,-) dont trente-deux millions trois cent quarante-quatre mille trois cent douze Euros (EUR 32.344.312,-) ont été payés pour les Parts Sociales Ordinaires; trois millions deux cent trente-quatre mille sept cent trente Euros (EUR 3.234.730,-) en tant que réserve légale et cent vingt-six millions cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 126.157.480,-) ont été payés comme prime d'émission pour l'émission des Parts Sociales Ordinaires.

Demande d'exemption du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport en nature a pour conséquence que la Société détient plus de soixante-cinq pour cent (en ce cas, 96,89%) des actions émises par une société de capitaux constituée dans l'Union européenne, il est renvoyé à l'Article 4-2 de la Loi datant du 29 décembre 1971, telle que modifiée, lequel prévoit une exemption du droit d'apport. Par conséquent, la Société revendique expressément le bénéfice de l'exemption du droit d'apport conformément à l'Article 4.2 susmentionné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée des associés, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Marc Boughton, gérant de fonds, demeurant The Greenings Nalder Wood, Dean Oak Lane, Liegh Surrey, RH 2, 8PZ, en tant que Gérant CVC,

- M. OhSang Kwon, private equity, demeurant à 38 Warren Street, Apt. 5c, New York, NY 10007, Etat-Unis d'Amérique, en tant que Gérant DLJMB,

- M. Jeremy Conway, conseiller juridique, demeurant à 111 Strand, London, WC2R 0A6, Angleterre, en tant que Gérant CVC,

- M. Stef Oostvogels, avocat, demeurant à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Mme Delphine Tempé, avocat, demeurant à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Conformément à l'article 16.3 des statuts, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux Gérants, dont un Gérant CVC.

2. Est nommée comme commissaire aux comptes au conseil de surveillance:

- ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 30 juin 2006.

3. Le siège social de la Société est établi au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Bronkart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 98, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(018326.3/211/1317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

COUELLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 106.219.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth day of February.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R.C. Luxembourg B 5.524,

here represented by Mr. Raphaël Rozanski, employee, residing professionally at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 15th, 2005.

2) ECOREAL S.A., having its principal office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C. Luxembourg B 38.875, here represented by Mr. Raphaël Rozanski, prenamed, by virtue of a proxy given on February 15th, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of COUELLO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million euros (1,000,000.- EUR), to be divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

However the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June at 16.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year will begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2006.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, thirty shares.	30
2) E COREAL S.A., prenamed, one share.	1
Total: thirty-one shares	31

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand one hundred euros (2,100.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal (R.C. Luxembourg B 34.766).
 - b) MONTEREY SERVICES S.A., having its registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen (R.C. Luxembourg B 51.100).
 - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C. Luxembourg B 64.474).

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

COMCOLUX S.A., having its registered office in L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre (R.C. Luxembourg B 58.545).

4.- The registered office of the company is established in 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, R.C. Luxembourg B 5.524,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 février 2005.

2) Ecoreal S.A., ayant son siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 38.875,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 15 février 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COUELLO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., précitée, trente (30) actions.....	30
2) ECOREAL S.A., précitée, une (1) action.....	1
Total: trente et une (31) actions	31

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal (R.C. Luxembourg B 34.766).
 - b) MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, (R.C. Luxembourg B 51.100).
 - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey (R.C. Luxembourg B 64.474).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010: COMCOLUX S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre (R.C. Luxembourg B 58.545).
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 82, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

G. Lecuit.

(018255.3/220/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

CESARE FIORUCCI, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 106.233.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth day of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) VESTAR AIV MANAGERS Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-114314, duly represented by Ms. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 January 2005,

2) VESTAR AIV MANAGERS II Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number CR-119372,

duly represented by Ms. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 January 2005.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of CESARE FIORUCCI (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cent (1,25 EUR) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) consisting of eight hundred thousand (800,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (1,25 EUR) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the directors are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the issued shares.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday in May at 11 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any of the directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

F. Financial Year - Profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

I. Final Clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) VESTAR-AIV MANAGERS Ltd, prenamed	12,400 shares
2) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd, prenamed.	<u>12,400 shares</u>
Total	24,800 shares

All the shares have been paid-in in cash for the quarter of their subscription price, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty euro (7,750.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- EUR.

General meeting of Shareholders

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed directors:
 - a) Mr. Robert L. Rosner, Partner at Vestar Capital Partners, born in New York (New York, U.S.A.), on 5 December 1959, residing at 73 Quai D'Orsay, 75007 Paris, France;
 - b) Mr. Brian Schwartz, Financial Officer at Vestar Capital Partners, born in New York (New York, U.S.A.), on 10 June 1957, residing at 21 Green Way, Allendale, NY 07401, U.S.A.;
 - c) Mr. Jack M. Feder, Managing Director and General Counsel at Vestar Capital Partners, born in Miami (Florida, U.S.A.), on 15 November 1949, residing at One West 67th Street, Apt. 203, New York 10023 U.S.A.
3. The following person is appointed statutory auditor:
THEMIS AUDIT LIMITED, a company existing and organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of International Business Companies with registration number 300728.
4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2009.
5. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.
6. The address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) VESTAR AIV MANAGERS Ltd, une limited company constituée conformément aux lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-114314, dûment représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2005.

2) VESTAR AIV MANAGERS II Ltd, une limited company constituée conformément aux lois des Îles Cayman et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro CR-119372, dûment représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2005.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CESARE FIORUCCI (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital Social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par huit cent mille (800.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés sur demande d'un actionnaire, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 11 heures du matin. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le

premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice Social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions Finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) VESTAR-AIV MANAGERS Ltd, prénommé	12.400 actions
2) VESTAR-AIV MANAGERS II Ltd, prénommé	12.400 actions
Total	24.800 actions

Toutes les actions ont été libérées en espèces pour le quart de leur prix de souscription, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 2.000.- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) M. Robert L. Rosner, Partner à Vestar Capital Partners, né à New York, U.S.A., le 5 décembre 1959, demeurant à 73 Quai D'Orsay, 75007 Paris, France;

b) M. Brian Schwartz, Financial Officer à Vestar Capital Partners, né à New York, U.S.A., le 10 juin 1957, demeurant à 21 Green Way, Allendale, NY 07401, U.S.A.;

c) M. Jack M. Feder, Managing Director et General Counsel à Vestar Capital Partners, né à Miami (Florida, U.S.A.) le 15 novembre 1949, demeurant à One West 67th Street, Apt. 203, New York 10023 U.S.A.

3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 300728.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2009.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 90, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(018329.3/211/427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

BERGERAT-DUTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 4A, Zone d'activités Am Brill.

R. C. Luxembourg B 7.557.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2004

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2004 que:

1. Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre Dutry en tant qu'administrateur-délégué et ce à partir du 1^{er} décembre 2004;

2. Conformément à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration décide de confier pour la période de six ans la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Alain Rosaz et ce à compter du 1^{er} décembre 2004. Monsieur Alain Rosaz, qui sera autorisé à porter le titre d'administrateur-délégué, sera également habilité à représenter seul la société dans tous les actes et en justice. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

3. Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 12 des statuts, de déléguer les pouvoirs suivants à dater du 1^{er} décembre 2004 à:

a) La signature des soumissions, des appels d'offres:

i. pour le département «Génie Civil»:

Monsieur Olivier Guyot, résidant en Belgique à B-1180 Uccle, Groeseienberg 156,

ou

Monsieur Robert Jurado, résidant en France, 6, allée James Moisson à F-54600 Villers les Nancy.

ii. pour le département «Energy Systems»:

Monsieur Kris De Meester, résidant en Belgique à B-3090 Overijse, Leuvensesteenweg 51,

ou

Monsieur Robert Jurado.

b) La sprl PMF CONSULTING, sise à B-1000 Bruxelles, rue Bodeghem 91-93, Boîte 6, représentée par Madame Marianne Fleck, en sa qualité de gérante et de représentant permanent:

i. la gestion du personnel au sens strict (ne comprenant pas la signature des conclusions et des cessations des contrats d'emploi);

ii. veiller à l'accomplissement des tâches confiées au Secrétariat Social de l'entreprise et au maintien des contacts avec celui-ci;

iii. représenter l'entreprise à l'égard des organisations représentatives des employeurs et à l'égard des organisations syndicales;

iv. représenter l'entreprise lors des réunions du conseil d'entreprise et du comité de protection et prévention au travail et, de manière plus générale, lors de tous contacts avec les employés ou leurs représentants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03657. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(018321.3/534/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

AMB GEBÄUDE 556, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 97.672.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 16 février 2005:

- que Monsieur Frank Wade et Monsieur Henk Folmer ont été révoqués en tant que gérants avec effet immédiat;
- que les nouveaux gérants suivants ont été nommés avec effet immédiat pour une durée illimitée: Monsieur Arthur Gerard Marie Tielens, né le 14 août 1956 à Maastricht, Pays-Bas, demeurant à Waldeck Pymontlaan 20, 1075 BX Amsterdam, Pays-Bas, et Monsieur Michael Alan Coke, né le 17 mars 1968 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant Pier 1, Bay 1, San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un gérant

P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05900. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(018202.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

ARISTIDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 68.766.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour ARISTIDINA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018857.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

ARISTIDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 68.766.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour ARISTIDINA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018855.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

ARISTIDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.766.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour ARISTIDINA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018852.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

ARISTIDINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.766.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour ARISTIDINA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018850.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

ACADEMY CLINIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.115.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(018247.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

ACADEMY CLINIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.115.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(018248.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

SOUTH POLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.115.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(018221.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

SOCIN (SOCIETE IMMOBILIERE NATHALYS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, Op der Maes.
R. C. Luxembourg B 21.544.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Signature.

(018793.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SOCIN (SOCIETE IMMOBILIERE NATHALYS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, Op der Maes.
R. C. Luxembourg B 21.544.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Signature.

(018792.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SOCIN (SOCIETE IMMOBILIERE NATHALYS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, Op der Maes.
R. C. Luxembourg B 21.544.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Signature.

(018791.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SOCIN (SOCIETE IMMOBILIERE NATHALYS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, Op der Maes.
R. C. Luxembourg B 21.544.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Signature.

(018789.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SATEC S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.295.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Signature.

(018690.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SATEC S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.295.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Signature.

(018691.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SATEC S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.295.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005. Signature.
(018683.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SATEC S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005. Signature.
(018685.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SATEC S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005. Signature.
(018686.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SATEC S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005. Signature.
(018687.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SATEC S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005. Signature.
(018689.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SITATUNGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.113.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005. Signature.
(018224.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

NET VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.605.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(018251.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

NET VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.605.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(018250.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

NET VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.605.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(018249.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

ALLIANCE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.134.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 février 2004, que M. Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la société avec effet au 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 janvier 2005.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05898. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(018203.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.
